



WOOD.BE

**DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE (CoC – Chain of Custody)
SUIVANT LE SYSTÈME FSC®**

DOCUMENT À RENVoyer

au secrétariat « CERTIFICATION PRODUITS » de WOOD.BE
Allée Hof ter Vleest 3, 1070 Bruxelles
Email: certification@wood.be

Le (la) soussigné(e)

exerçant la fonction de

auprès de la société

N° de téléphone :

Email :

et dûment habilité(e) à représenter celle-ci,

- déclare avoir pris connaissance des modalités d'application du programme de certification décrites dans les documents:
 - règlement particulier de certification CoC (IC-12-P11-01) de WOOD.BE;
 - « FSC-40-004 – “FSC standard for Chain of Custody certification” » de FSC®
- demande à WOOD.BE de procéder à la certification de conformité de sa chaîne de contrôle (CoC) pour l'activité (principale) suivante :

exploitation forestière

scierie

entreprise de la seconde transformation (préciser) :

négoce / importation (préciser) :

autre (préciser) :

Il/elle déclare que la société précitée qu'il représente suivra la méthode suivante :

séparation physique (“transfer”)

pourcentage / crédit account



La société s'engage à :

- respecter les modalités d'application du programme de certification et en particulier à autoriser les visites de contrôle rendues par l'organisme d'inspection reconnu ;
- aviser par courrier et dans les deux semaines le WOOD.BE de toute adaptation apportée aux installations ainsi que de toute modification des conditions d'exploitation susceptible d'affecter la qualité de la production ;
- respecter les Conditions Générales de WOOD.BE (IC-50-000-03).

Il/elle désigne Monsieur / Madame

afin de le représenter pour toute question relative à l'instruction de cette demande.

Il/elle déclare accepter pour montant des frais de certification conformément au système tarifaire pour la certification de la chaîne de contrôle (CoC – Chain of Custody) suivant le système FSC® conformément à l'offre:

La facture doit être adressée à la société:

Nom:

Adresse:

Email:

N° TVA:

Les conditions de suivi seront reprises dans une convention de certification. Le montant annuel dû à WOOD.BE est repris dans l'offre mentionnée ci-dessus.

Les conditions d'attribution du certificat de certification sont également soumises aux règlements de de FSC®.

Le demandeur est également au courant qu'une contribution à FSC®, dont le montant est défini par FSC®, s'ajoute aux montants cités dans l'offre de WOOD.BE.

Fait à _____ , le _____

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)
